



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élèves

Question écrite n° 1592

Texte de la question

M. Jean-Charles Taugourdeau appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le « jeu » du foulard qui tue chaque année en France dix à quinze enfants âgés de 7 à 18 ans. Ce « jeu » mortifère, pratiqué dans les cours de récréation ou dans les chambres à coucher, consiste à compresser au maximum sa carotide dans le but d'obtenir des sensations fortes. Un récent sondage sur ce sujet révèle que 91 % des Français ont déjà entendu parler du « jeu » du foulard, que parmi eux 4 % l'ont déjà pratiqué, ou vu pratiquer, lors de leur enfance ou adolescence, mais que 52 % n'avaient pas conscience de jouer ou d'assister à un jeu dangereux. Aussi, afin d'enrayer le phénomène sans céder à la psychose, et sachant qu'il est difficile d'aborder ce sujet délicat avec les enfants et les adolescents car l'enjeu est de trouver un juste équilibre entre un message informatif et un message incitatif, il lui demande ses intentions pour sensibiliser les adultes (enseignants, parents), les aider à identifier les signes de ces pratiques et les sujets susceptibles de s'y adonner. - Question transmise à M. le ministre de l'éducation nationale.

Texte de la réponse

Jeu du foulard, de la tomate, ou « rêve indien », beaucoup d'enfants et de parents ignorent la réalité et les risques de ce jeu qui n'en est pas un. Il comporte des risques réels de coma, de lésions irréversibles ou de décès précédés par des maux de tête, somnolence, traces suspectes. La volonté du ministre de l'éducation nationale a été, dès le mois de juin dernier, de renforcer la lutte contre les « jeux » dits de non-oxygénation par la prévention, c'est-à-dire par une vigilance accrue et une plus grande information. Si les parents doivent être particulièrement vigilants, c'est dans les cours d'école que les enfants découvrent bien souvent les règles de ces jeux funestes. L'école ne peut rester immobile face aux dangers qui pèsent sur ceux dont l'avenir est sa raison d'être. Une brochure d'information sur les jeux dangereux et les pratiques violentes existe. Le ministre a demandé à tous les recteurs de prendre les dispositions nécessaires pour alerter l'ensemble de la communauté éducative et des élèves sur les dangers de ces pratiques. Ils veilleront notamment à ce que chaque établissement délivre aux familles une information claire sur l'existence, les risques et les signes de cette pratique, et mène une action de prévention ciblée auprès des élèves. Tel est l'objet du document, tiré à 35 000 exemplaires, largement diffusé à l'ensemble des académies et qui peut être téléchargé sur le site <http://eduscol.education.fr>.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Charles Taugourdeau](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1592

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 juillet 2007, page 5043

Réponse publiée le : 4 décembre 2007, page 7685